

# Guide pratique



## Restaurant scolaire

Entrée en vigueur  
janvier 2019

# RESTAURANT SCOLAIRE

- Les restaurants scolaires de Meyrin sont ouverts tous les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** d'école de **11h30** à **13h30**, ils s'adressent à tous les élèves de la 1P à la 8P.
- Les restaurants scolaires bénéficient du label Fourchette verte ainsi que du label GRTA (Genève Région Terre Avenir) garantissant des produits de qualité et de proximité à chaque repas.

## INSCRIPTION OBLIGATOIRE, COMMENT PROCÉDER ?

- Pour fréquenter les restaurants scolaires, les enfants doivent préalablement être inscrits auprès du GIAP via la plateforme [my.giap](http://my.giap). Les inscriptions se font durant le printemps.
- MyGiap donne ensuite accès à «la prestation Restoscolaire». Lors de l'inscription, le représentant légal détermine, pour toute l'année scolaire, le ou les jours de la semaine pendant lequel/lesquels l'enfant fréquentera le restaurant scolaire.





## COMBIEN ÇA COÛTE?

- **CHF 7.-** le repas et **CHF 5.50** à certaines conditions voir sous [www.meyrin.ch](http://www.meyrin.ch).
- La ville de Meyrin a adhéré à « la prestation Restoscolaire » qui permet la gestion de la présence des enfants et le paiement par avance des repas.
- Il sera demandé aux parents de s'acquitter, à chaque rentrée, d'un paiement anticipé d'un minimum de 5 repas par enfant. Tout au long de l'année, les versements suivants doivent être suffisants pour que le solde à disposition soit de 5 repas par enfant.
- Les parents ne désirant pas payer par e-banking ont la possibilité de demander des QR factures.



## COMMENT ANNONCER UNE D'ABSENCE ?

- Les absences aux repas doivent impérativement être communiquées **avant 8h00** à « la prestation Restoscolaire » en se connectant à [my.giap.ch](http://my.giap.ch) ou sur le répondeur téléphonique de l'école de votre enfant. Les repas des enfants non excusés ou excusés après 8h seront facturés.
- Tous les changements par rapport au planning prévu lors des inscriptions (absences ou présences supplémentaires) peuvent être modifiés sur « la prestation Restoscolaire ».

Bellavista	079 909 51 79
Boudines	079 909 51 80
Champs-Frêchets	079 909 51 81
Cointrin	079 909 51 82
Golette	079 909 51 83
Livron	079 909 51 84
Meyrin-Village	079 909 51 85
Monthoux	079 909 51 86
Vergers	079 457 30 43





# RENSEIGNEMENTS

## RESTAURANT SCOLAIRE

### Mairie de Meyrin

Développement social et emploi

Rue des Boudines 2

Case postale 367

1217 Meyrin

Tél. 022 989 16 36

Fax : 022 782 30 94

[restaurantscolaire@meyrin.ch](mailto:restaurantscolaire@meyrin.ch)

